

Arrêté n° 1 CM du 3 janvier 2024 portant nomination de Mme Loaina Pihaatae en qualité de receveur des impôts

(NOR : DIP23203470AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°2 NC du 05/01/2024 à la page 210 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 05/01/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, notamment ses articles 132-1 et suivants ;
Vu le code des impôts ;
Vu l'avis du payeur de la Polynésie française du 20 décembre 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 3 janvier 2024,

Arrête :

Article 1er

Mme Loaina Pihaatae est nommée en qualité de receveur des impôts. Elle prendra ses fonctions à compter du 8 janvier 2024.

Art. 2

L'arrêté n° 1236 CM du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Teiva Mollon en qualité de receveur des impôts est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3

En application de l'article 132-1 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le montant du cautionnement est fixé à vingt millions de francs CFP (20 000 000 F CFP).

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 janvier 2024.
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie,
du budget et des finances,
Tevaiti-Ariipaea POMARE.